

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الإفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
48, Katiraba Avenue, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220)4402 962; 4377721 – 23; Fax: (220)4400 764 E-mail: achpr@achpr.org ; Web: www.achpr.org		

Référence : ACHPR/OS/43/NGO/IJ
Date : 18 mars 2008

ONG jouissant du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

**INVITATION A LA 43^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE
DU 7 AU 22 MAI 2008**

J'ai l'honneur d'inviter toutes les organisations non gouvernementales (ONG) jouissant du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à la 43^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, prévue à **Ezulwini, Royaume du Swaziland, du 7 au 22 mai 2008.**

Le Projet d'ordre du jour de la Session est ci-joint.

Comme d'habitude, les frais de voyage et d'hébergement relatifs à la participation du/des représentants seront à la charge de leurs organisations respectives.

Vous pourrez trouver les informations relatives aux hôtels disponibles et **comment procéder aux réservations** dans la note d'information aux participants, sur le site web de la Commission africaine www.achpr.org.

Il est fortement recommandé aux participants **d'obtenir leurs visas avant de quitter leur pays**. Toutefois, pour ceux qui n'ont pas de représentation diplomatique au Royaume du Swaziland dans leur pays, des visas leur seront délivrés à leur arrivée à l'Aéroport de Matsapha, **sur présentation de leur lettre d'invitation à la Session au service d'immigration.**

Il est fortement recommandé aux participants de faire les vaccinations nécessaires et de voyager avec leur carnet de vaccination.

Le formulaire d'inscription préliminaire ci-joint devrait être rempli et retourné au Secrétariat de la Commission africaine à Banjul, en Gambie, au plus tard le **7 avril 2008.**

Les participants qui souhaitent contribuer par des articles ou intervenir sur des points de l'ordre du jour devraient en informer à l'avance le Secrétariat de la Commission africaine et soumettre leurs articles/contributions au plus tard deux (2) semaines avant le début de la Session.

En attendant avec impatience de vous voir à Ezulwini, je vous prie d'accepter l'expression de mes salutations sincères.


Dr Mary Maboreke
Secrétaire de la Commission Africaine

